



RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

bpi**france**

GRUPE



17 janvier 2018

## Communiqué de presse

---

### Lancement du 3<sup>e</sup> programme d'investissements d'avenir régionalisé Bourgogne-Franche-Comté

**L'Etat et la Région, partenaires, approuvent les deux premiers appels à projets  
mis en place par Bpifrance**



L'Etat et la Région mobilisent, dans le cadre du 3<sup>e</sup> Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), près de 21 millions d'euros pour financer les projets d'entreprises innovantes en subventions et avances remboursables.

La Préfète de région et la Présidente du Conseil régional co-présideront ce 17 janvier le 1<sup>er</sup> Comité de pilotage du 3<sup>e</sup> Programme d'Investissements d'Avenir, qui aura lieu dans les locaux de l'entreprise de biotechnologies ONCODESIGN<sup>1</sup>.

Elles y approuveront les cahiers des charges des deux premiers appels à projets et lanceront ainsi le 3<sup>e</sup> Programme d'Investissements d'Avenir régionalisé au profit des entreprises de la région Bourgogne-Franche-Comté. Ces deux volets visent à soutenir les projets qui présentent un fort potentiel en matière de compétitivité et de création d'emplois.

Un troisième appel à projets sera mis en place prochainement sur la **formation**, pour soutenir le financement de l'ingénierie des projets de formations innovantes dans le cadre de l'anticipation des mutations économiques pour une problématique exprimée par les entreprises des filières.

**Les deux premiers appels à projets mis en place par Bpifrance :**

- **Bourgogne-Franche-Comté Projets d'innovation** : pour soutenir les entreprises engagées dans une démarche de recherche et développement, d'innovation technologique et non-technologique aux perspectives concrètes de commercialisation ;
- **Bourgogne-Franche-Comté Filières** : pour soutenir la structuration des filières régionales stratégiques en permettant le recours à des moyens de production ou des infrastructures mutualisés, l'échange de données et d'informations, le partage des visions technologiques et d'outils collaboratifs.

➤ **Bourgogne-Franche-Comté Projets d'innovation**

Il s'agit, à travers cette action, d'**accélérer l'émergence et le développement d'entreprises leader dans leur domaine**, créatrices d'activités et d'emplois à forte valeur ajoutée. Destiné aux petites et

moyennes entreprises (PME) ou entreprises de taille intermédiaire indépendantes (ETI) localisées en Bourgogne Franche Comté, cet appel à projets vise à **accompagner les projets individuels les plus innovants et les plus ambitieux du territoire**. Le développement et la mise au point d'une innovation seront ainsi soutenus par le biais de subventions et d'avances remboursables, aux perspectives concrètes de commercialisation. Le montant de l'aide attribuée s'élèvera **entre 100 000 et 500 000 euros**.

Les projets retenus devront dans le cadre des orientations du SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) adopté par la Région fin 2016.

Les projets seront instruits au fur et à mesure par Bpifrance et sélectionnés par un comité de sélection régional composé d'un représentant de l'Etat, d'un représentant de la Région, et d'un représentant de Bpifrance.

**L'appel à projets est ouvert à partir du 17 janvier jusqu'à épuisement des crédits.**

➤ **Bourgogne-Franche-Comté Filières**

L'objectif de ce projet est de **renforcer la compétitivité des filières stratégiques** en permettant le recours à des moyens de production ou des infrastructures de recherche partagés, l'échange de données et d'informations, le partage des visions technologiques et de marché ainsi que l'initiation de démarches commerciales partagées.

Les projets soutenus devront démontrer un apport concret et déterminant à une filière industrielle et à sa structuration, en **bénéficiant notamment à plusieurs petites et moyennes entreprises (PME) ou entreprises de taille intermédiaire indépendantes (ETI) issues de cette filière**. Ils devront également s'inscrire dans les orientations du SRDEII. Ils pourront notamment prendre la forme de création d'unités industrielles partagées, de mise en commun de compétences techniques ou de mise en place d'outils collaboratifs.

Afin d'assurer une bonne articulation avec le dispositif national équivalent, l'action Bourgogne Franche Comté Filières se limite aux projets dont l'assiette est supérieure à 1 million d'euros et pour lesquels le montant d'aides sollicité est inférieur à 2 millions d'euros.

Le montant de l'aide attribuée aux porteurs de projet s'élèvera entre **500 000 et 2 millions d'euros**.

Le processus de sélection des projets se déclinera en deux phases :

- dépôt d'un pré-dossier de présentation générale du projet permettant une présélection des projets autorisés à candidater,
- les projets présélectionnés déposeront un dossier complet disponible sur la plateforme dématérialisée.

**Cet appel à projets est ouvert du 17 janvier au 17 juin 2018.**

**Les deux appels à projets sont accessibles aux porteurs de projets dès aujourd'hui sur le site : [www.pia3regionalise.bourgognefranche.comte.fr](http://www.pia3regionalise.bourgognefranche.comte.fr)**

<sup>1</sup> Oncodesign - 20 rue Jean Mazon à DIJON

---

**Contacts presse :**

**Préfecture de la Région Bourgogne-Franche-Comté :**

Cécile HERMIER – cecile.hermier@cote-dor.gouv.fr – tél 03 80 44 64 05

**Région Bourgogne-Franche-Comté :**

Marie SOUVERBIE – marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr – tél 03 80 44 34 66

Hélène WOKOWSKI-PIERRE – [helene.wokowski@bourgognefranche.comte.fr](mailto:helene.wokowski@bourgognefranche.comte.fr) – tél : 03 81 61 61 08

**BPI France**

Nathalie Police – nathalie.police@bpifrance.fr – Tel : 01 41 79 95 26